



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allocations familiales

Question au Gouvernement n° 3601

Texte de la question

PRIME DE NAISSANCE

M. le président. La parole est à M. Gilles Lurton, pour le groupe Les Républicains.

M. Gilles Lurton. Madame la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, au cours de la discussion parlementaire du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, nous vous avons demandé d'inscrire dans la loi le versement de la prime de naissance avant l'arrivée de l'enfant, alors que vous avez décidé l'année dernière qu'elle ne serait versée que trois mois après la naissance.

Cette prime, dont le montant de 923 euros n'a pas été revalorisé en 2015, permet aux familles, notamment les plus modestes, d'acheter les équipements rendus indispensables par l'arrivée d'un nouveau bébé. Nous savons tous ici que la majorité des familles procède à ces achats avant l'arrivée de l'enfant. Or, depuis votre décision, force est de constater que la filière puériculture a vu son activité reculer très significativement.

En outre, les derniers chiffres démographiques de l'INSEE montrent un recul important de la natalité dans notre pays. Nous vous avons alertée à maintes reprises sur les conséquences désastreuses de votre politique familiale : réduction de plus de 300 euros du quotient familial, réduction et modulation en fonction des ressources de la prestation d'accueil du jeune enfant et, en 2014, modulation du montant des allocations familiales. Ce sont, au bas mot, 8 millions d'euros que vous avez retirés aux familles.

Face à la baisse de la natalité, nous devons tout mettre en œuvre pour rendre l'arrivée d'un enfant plus facile pour ses parents. Ma proposition sur la prime de naissance peut avoir un effet immédiat. Vous m'avez répondu, madame la ministre, que cela relevait non pas de la loi, mais d'un décret. Envisagez-vous de signer ce décret afin que les parents perçoivent la prime de naissance avant l'arrivée de leur enfant ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie.

Mme Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie. Monsieur le député, lorsque le Président de la République a engagé la France dans le redressement de ses comptes publics *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains)*, ce qui, je crois, nous rassemble tous ici, car c'est une condition du redressement productif et économique, la branche famille, qui accusait à l'époque un déficit de plus de 2,5 milliards d'euros, a également été appelée à contribuer au redressement des comptes publics.

La prime de naissance que vous évoquez est versée à chaque naissance, celle du premier enfant comme du

deuxième et du troisième, pour couvrir des dépenses qui, elles, ne se répètent pas toujours. Nous avons néanmoins choisi de continuer à la verser pour chaque naissance tout en opérant un décalage. Elle est désormais versée non plus au septième mois de grossesse, mais deux mois après la naissance de l'enfant.

Cette mesure est étudiée par les caisses d'allocations familiales avec bienveillance et dans un souci de justice sociale. Le conseil d'administration a en effet donné instruction de verser aux familles les plus vulnérables la prime de naissance en avance, dès le septième mois de grossesse, pour éviter à ces familles d'être dans l'impossibilité d'assumer certaines dépenses. Par ailleurs, cette prime de naissance est versée à 85 % des familles – toutes ne sont pas vulnérables. Elle s'inscrit dans une politique de redressement des comptes publics et surtout une politique de la famille ambitieuse permettant à la France de conserver un fort taux d'activité professionnelle des femmes, un taux de natalité parmi les plus élevés d'Europe et qui garantit l'engagement du Gouvernement auprès de toutes les familles, y compris les plus vulnérables. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3601

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : Famille, enfance, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Famille, enfance, personnes âgées et autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 février 2016](#)